Grand-Duché de Luxembourg

À PROPOS

CAPITALE :
LUXEMBOURG

PAYS VOISINS :
ALLEMAGNE
BELGIQUE
FRANCE

SUPERFICIE :
2 586 KM²

POPULATION :
590 700 HABITANTS,
DONT 281 500 ÉTRANGERS

RÉGIME :
MONARCHIE
CONSTITUTIONNELLE

LUXEMBOURG
LET'S MAKE IT HAPPEN

Grand-Duché de Luxembourg

À PROPOS

...

de l'histoire du Luxembourg

Malgré sa petite taille – 2 586 km² et 590 700 habitants –, le Grand-Duché de Luxembourg est un authentique État avec une histoire particulièrement riche. Situé au cœur de l'Europe, entre la France, la Belgique et l'Allemagne, il a participé aux grandes évolutions européennes. Le passé mouvementé du Grand-Duché est un véritable condensé de l'histoire européenne. Au Moyen Âge, ses princes ont porté la couronne de l'Empire germanique. Pendant les temps modernes, sa forteresse a été un enjeu majeur dans la lutte entre les grandes puissances. Avant d'accéder à l'indépendance au XIXe siècle, le Luxembourg a vécu successivement sous souveraineté bourguignonne, espagnole, française, autrichienne et hollandaise. Au XXe siècle, ce pays prospère et dynamique a joué un rôle catalyseur dans l'unification de l'Europe.

CAPITALE :
LUXEMBOURG

PAYS VOISINS :
ALLEMAGNE
BELGIQUE
FRANCE

SUPERFICIE :
2 586 KM²

POPULATION :
590 700 HABITANTS,
DONT 281 500 ÉTRANGERS

RÉGIME :
MONARCHIE
CONSTITUTIONNELLE

Vitrail de la cathédrale de Luxembourg-Ville représentant le comte Sigefroi (© Photothèque de la Ville de Luxembourg/Marcel Schroeder)

Un passé mouvementé

Des origines lointaines (X^e siècle)

Dans sa forme géographique et politique actuelle, le Grand-Duché est une création de la diplomatie du XIX^e siècle. Mais l'histoire de l'espace aujourd'hui luxembourgeois remonte beaucoup plus loin dans le temps. Le nom Lucilinburhuc, signifiant « petit château », apparaît pour la première fois aux alentours de 963 dans une charte d'échange. Par ce document, le comte Sigefroi acquiert de l'abbaye Saint-Maximin de Trèves un fortin *(castellum quod dicitur Lucilinburhuc)* situé sur l'éperon rocheux du Bock dominant la vallée de l'Alzette. Ce territoire appartient alors à la frange occidentale de l'Empire germanique.

Le rassemblement territorial (XI^e-XIII^e siècles)

Lorsque Sigefroi s'établit au Bock, il possède des terres le long des rivières de la Moselle, de la Sûre et de l'Alzette ainsi que dans les Ardennes. Mais ses possessions restent dispersées. Le comté de Luxembourg, en tant que principauté territoriale, est une création des descendants de Sigefroi. Conrad I^er (décédé en 1086) est le premier à porter explicitement le titre de *comes de Luccelemburc*. Le château fort Lucilinburhuc devient le point d'ancrage à partir duquel s'opère le rassemblement territorial au cours des XI^e, XII^e et XIII^e siècles. L'agrandissement du territoire se fait par les mariages, par l'achat de terres, par les liens de vassalité et surtout par la guerre. Les comtes de Luxembourg réussissent à soumettre leurs rivaux, même s'ils subissent parfois des revers comme à la bataille de Worringen (1288), où le comte Henri VI et trois de ses frères tombent, mortellement blessés. À la fin du XIII^e siècle, le comté de Luxembourg occupe un vaste espace situé entre Meuse et Moselle. Il a la particularité d'être situé à cheval sur la frontière linguistique, une partie étant germanophone et une autre francophone.

962

Création de l'Empire germanique par Othon I^er

963

Le comte Sigefroi acquiert le fortin appelé Lucilinburhuc par une charte d'échange avec l'abbaye Saint-Maximin de Trèves.

1308

Henri VII, comte de Luxembourg, est élu roi d'Allemagne. Il se fait couronner empereur à Rome en 1312.

1310

Jean l'Aveugle épouse Élisabeth, l'héritière du royaume de Bohême. Les comtes de Luxembourg deviennent rois de Bohême.

Les troupes de Louis XIV devant la forteresse de Luxembourg, assiégée en 1684. Tableau de Jean-Baptiste Martin (1659-1735). (© Lëtzebuerg City Museum)

À la tête du Saint Empire romain germanique (XIVe-XVe siècles)

Au début du XIVe siècle, la maison de Luxembourg accède au trône impérial. En 1308, le comte Henri VII est élu roi d'Allemagne par les princes électeurs à l'instigation de son frère Baudouin, archevêque de Trèves, et de Pierre d'Aspelt, archevêque de Mayence, également d'origine luxembourgeoise. Un légat du pape le couronne empereur à Rome en 1312. Son fils, Jean dit l'Aveugle, épouse l'héritière du royaume de Bohême et devient roi de Bohême. Chevalier modèle, il meurt en héros au service du roi de France dans la bataille de Crécy en 1346. À la suite d'Henri VII, trois autres membres de la dynastie des Luxembourg porteront la couronne royale, voire impériale : Charles IV (1346-1378), Wenceslas (1376-1400) et Sigismond (1410-1437). Charles IV élève le comté de Luxembourg au rang de duché en 1354. Après l'acquisition du comté de Chiny en 1364, celui-ci atteint sa plus grande extension. Cependant, avec l'accession à la dignité royale et impériale, les Luxembourg finissent par céder leur terre patrimoniale à des seigneurs engagistes, puis aux Bourguignons. En 1443, le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, conquiert la ville de Luxembourg. Le duché devient une province des Pays-Bas. Pendant les quatre siècles qui vont suivre, son destin sera lié à cet ensemble géographique et politique.

Une province des Pays-Bas (XVe-XVIIIe siècles)

Au cours des temps modernes, les Pays-Bas changent de souveraineté au gré des aléas dynastiques et politiques. Suite à la mort du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire (1477), les Pays-Bas passent dans le giron des Habsbourg. Pendant les XVIe et XVIIe siècles, le duché de Luxembourg et les autres provinces qui composent le territoire des Pays-Bas appartiennent aux Habsbourg d'Espagne.

Sur l'échiquier européen, le Luxembourg occupe une position stratégique importante. Dès le XVIe siècle, le pays est entraîné dans les nombreuses guerres que les Habsbourg d'Espagne et les Valois, puis les Bourbon de France se livrent pour l'hégémonie en Europe. La ville de Luxembourg est progressivement transformée en une des forteresses les plus réputées d'Europe, véritable « Gibraltar du Nord ». En 1659, le traité des Pyrénées, qui met un terme provisoire au conflit franco-espagnol, démembre toute la partie méridionale du duché au profit de la France. En 1684, la forteresse de Luxembourg est assiégée par les armées de Louis XIV. Après la prise de la ville, l'ingénieur français Vauban, qui a dirigé les opérations du siège, entreprend de vastes travaux de fortification. Pendant une courte période, de 1684 à 1697, le duché de Luxembourg reste sous régime français. En 1715, après la guerre de Succession d'Espagne, les Pays-Bas méridionaux reviennent à la branche autrichienne des Habsbourg.

1337

Début de la guerre de Cent Ans

1354

L'empereur Charles IV élève le comté de Luxembourg au rang de duché et le cède à son demi-frère Wenceslas Ier.

1364

Avec l'acquisition définitive du comté de Chiny, les possessions des ducs de Luxembourg atteignent leur plus grande étendue (10 000 km²).

1388

Wenceslas II donne le duché de Luxembourg en hypothèque à son cousin Josse de Moravie.

Gravure montrant les représentants des puissances réunies au congrès de Vienne, qui décidèrent de la création du Grand-Duché de Luxembourg (© Lëtzebuerg City Museum)

Par opposition aux deux siècles précédents, le XVIIIe siècle a été une période de paix au Luxembourg. Les règnes de Charles VI (1715-1740), de Marie-Thérèse (1740-1780) et de Joseph II (1780-1790) apportent un renouveau dans de nombreux domaines. Les réformes autrichiennes, telles que le cadastre thérésien introduisant l'égalité fiscale ou encore l'Édit de tolérance accordant aux non-catholiques la liberté de culte, annoncent déjà les innovations de la Révolution française. En 1795, les troupes révolutionnaires françaises conquièrent la forteresse et le Luxembourg est annexé à la France en tant que département des Forêts. L'introduction de la conscription, système de recrutement militaire, déclenche en 1798 une insurrection paysanne, appelée guerre des gourdins (« Klëppelkrich »). Sous Napoléon, le régime français, plus modéré, est mieux accepté par la population.

La création du Grand-Duché au congrès de Vienne (1815)

En 1815, l'effondrement de l'empire de Napoléon entraîne un redécoupage de la carte de l'Europe, ce qui aura des répercussions inattendues pour le Luxembourg. Dans le but de dresser une barrière contre la France, les grandes puissances réunies au congrès de Vienne décident de créer un grand royaume des Pays-Bas. Le nouvel État englobe la Hollande, Liège et les anciens Pays-Bas autrichiens. En toute logique, le Luxembourg aurait dû faire partie de cet ensemble. Mais les diplomates s'accordent autrement. En effet, le Luxembourg devient une entité politique à part. Il est érigé en grand-duché et attribué au roi des Pays-Bas, Guillaume Ier d'Orange-Nassau, qui porte désormais également le titre de grand-duc. L'élévation en rang n'empêche pas que le pays soit amputé d'une vaste région se trouvant à l'est de la Moselle, de la Sûre et de l'Our. Ces territoires sont donnés à la Prusse. Le congrès de Vienne apporte une complication supplémentaire au statut international du Grand-Duché. Ce dernier entre dans la Confédération germanique, une association essentiellement défensive de 39 États allemands. La place forte de Luxembourg devient ainsi une forteresse fédérale.

Comment expliquer les décisions du congrès de Vienne ? D'abord, le principe de légitimité monarchique a joué. Les Orange-Nassau possédaient une série de petites principautés en Westphalie qui, en 1815, sont absorbées par la Prusse. Guillaume Ier reçoit le Luxembourg en compensation. Ce territoire est attribué comme bien patrimonial, à l'opposé du royaume des Pays-Bas qui n'appartient pas au patrimoine familial des Orange-Nassau. Ensuite, les diplomates doutent de la capacité des Hollandais à défendre la forteresse de Luxembourg. L'intégration à la Confédération germanique permet d'y stationner une garnison prussienne, verrou autrement plus solide pour contenir une poussée française. Enfin, dernière astuce, le titre de grand-duc donne à Guillaume Ier la préséance sur les petits princes allemands au sein de cette même Confédération.

1437

Mort de Sigismond, dernier empereur de la maison de Luxembourg

1443

Philippe le Bon, duc de Bourgogne, conquiert la ville de Luxembourg. Le duché de Luxembourg entre dans l'orbite des Pays-Bas.

1555

Abdication de Charles Quint en faveur de son fils Philippe II. Les Pays-Bas et le duché de Luxembourg passent aux Habsbourg d'Espagne.

1659

Par le traité des Pyrénées, l'Espagne cède la partie méridionale du duché de Luxembourg, avec notamment la ville de Thionville, à la France.

Ce tableau de 1870 – la plus importante œuvre du peintre paysagiste et lithographe Nicolas Liez (1809-1892), autant par sa taille que par sa symbolique – représente une vue de la ville de Luxembourg lors du démantèlement de la forteresse. On y distingue à gauche une partie de l'enceinte médiévale dont il ne subsiste aujourd'hui plus que quatre tours, au milieu le viaduc ferroviaire et à droite le rocher du Bock. (© Musée national d'histoire et d'art/Musée Dräi Eechelen)

1661

Début du règne personnel de Louis XIV

1684

Après un siège dirigé par Vauban, les troupes de Louis XIV prennent la ville et forteresse de Luxembourg. D'importants travaux de fortification sont entrepris.

1697

Par le traité de Ryswick, Louis XIV doit restituer le duché de Luxembourg à l'Espagne.

1701-1714

Guerre de Succession d'Espagne

LE MYTHE DES DOMINATIONS ÉTRANGÈRES

L'histoire du Luxembourg peut se lire comme une longue suite de changements de souveraineté. Du XV^e^ au XVIII^e^ siècle, des ducs de Bourgogne, des rois d'Espagne, des empereurs issus de la maison d'Autriche portent successivement le titre de duc de Luxembourg. Parfois, la situation se complique à l'occasion d'une guerre de succession ou d'une conquête. Au XIX^e^ siècle, les tribulations dynastiques des Luxembourgeois continuent. Lors du congrès de Vienne en 1815, la maison régnante des Pays-Bas, les Orange-Nassau, obtient le Grand-Duché en union personnelle. Puis, en 1890, à la suite de l'extinction des mâles de cette branche, le pays passe à la famille des Nassau-Weilbourg. En la personne d'Adolphe de Nassau-Weilbourg – un prince allemand ayant perdu son trône dans la guerre austro-prussienne de 1866 –, les Luxembourgeois jouissent de nouveau pour la première fois depuis Henri VII (1288-1310) d'un souverain qui n'a d'autre couronne que celle du Luxembourg.

L'historiographie luxembourgeoise a longtemps qualifié les régimes qui se sont succédé du XV^e^ au XVIII^e^ siècle de « dominations étrangères ». Ceci fait croire à un simple intermède entre l'autonomie du Moyen Âge, où le Luxembourg avait sa propre dynastie, et l'indépendance retrouvée au XIX^e^ siècle. Dans cette interprétation, les souverainetés bourguignonne, espagnole et autrichienne deviennent des périodes d'occupation où le Luxembourg était entre les mains d'étrangers. Or, les hommes et les femmes de l'Ancien Régime n'avaient pas ce sentiment. Ils considéraient le souverain, qu'il soit espagnol ou autrichien, comme leur prince naturel dont la légitimité avait été reconnue par l'assemblée des États du duché lors de son avènement. Au sein du duché, les rouages de l'administration étaient surtout peuplés d'hommes de loi et de nobles, originaires de la province. Et puis, Madrid et Vienne étaient loin. Si les particularismes locaux et provinciaux étaient très vivaces sous l'Ancien Régime, la population n'avait pas conscience d'appartenir à une communauté nationale distincte. En effet, le sentiment national n'est apparu qu'au XIX^e^ siècle.

Le mythe des dominations étrangères est étroitement lié à un autre mythe national, celui de la fidélité dynastique. D'après ce lieu commun de l'historiographie, les Luxembourgeois se seraient distingués de tout temps par une loyauté inébranlable envers leur prince légitime. Deux faits historiques tiennent lieu de preuve : le Luxembourg n'a pas participé à la révolte des Pays-Bas contre Philippe II au XVI^e^ siècle et il ne s'est pas joint au soulèvement des autres provinces contre les réformes de Joseph II en 1789. Dans l'entre-deux-guerres, le mythe de la fidélité dynastique sert à renforcer l'attachement à la dynastie grand-ducale. La dynastie est alors considérée comme le garant de l'indépendance nationale face à la menace d'une nouvelle « domination étrangère », celle de l'Allemagne nazie.

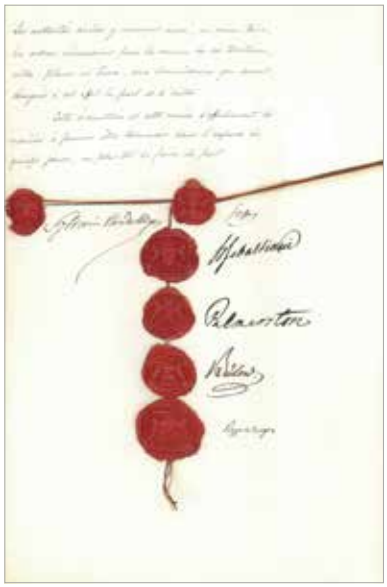

Le traité de Londres a été conclu entre la France, l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie d'une part, et les Pays-Bas d'autre part. (Source : SPF Affaires étrangères de Belgique)

L'apparition du Grand-Duché dans sa forme actuelle (1839)

Sur le papier, le Luxembourg devient en 1815 un État distinct des Pays-Bas. Dans la réalité cependant, Guillaume Ier ne fait pas de distinction. Il gouverne le Grand-Duché comme s'il s'agissait de la 18e province de son royaume. La Loi fondamentale hollandaise est étendue au Luxembourg, des députés luxembourgeois siègent dans les institutions hollandaises et le néerlandais est enseigné à l'école. Les Luxembourgeois ne s'y opposent pas, mais la politique économique et surtout fiscale du régime hollandais suscite un mécontentement grandissant parmi la population. Aussi n'est-il pas étonnant que lorsque la Révolution belge éclate en 1830, les habitants du Grand-Duché se joignent aux insurgés belges. Bon nombre de volontaires luxembourgeois partent à Bruxelles s'engager dans l'armée des patriotes. Après la proclamation de l'indépendance de la Belgique le 4 octobre 1830, plusieurs représentants luxembourgeois siègent dans l'assemblée constituante, puis dans les institutions du jeune État belge. Seule la capitale du Grand-Duché reste sous contrôle hollandais, car protégée par la garnison prussienne. Les grandes puissances, qui ont hâte d'éteindre le foyer révolutionnaire, décident de séparer Belges et Néerlandais en créant le royaume de Belgique, tout en partageant le Grand-Duché de Luxembourg entre les deux antagonistes (traité des XXIV articles du 14 octobre 1831). Le Parlement belge accepte, Guillaume Ier refuse. Pendant huit ans, le Grand-Duché va continuer à vivre sous une double administration : le pouvoir orangiste est limité à la ville-forteresse, tandis que le reste du pays demeure sous autorité belge. Finalement, Guillaume Ier se rallie à la décision des grandes puissances. Le traité de Londres du 19 avril 1839 impose le partage. Il y a désormais deux Luxembourg : le Grand-Duché de Luxembourg qui demeure sous la souveraineté des Orange-Nassau, et le Luxembourg belge qui forme une province de la Belgique. La ligne de démarcation suit plus ou moins la frontière linguistique, sauf dans la région d'Arlon. Le traité de 1839 délimite les frontières du Grand-Duché, qui n'ont plus changé depuis.

1715

Après la guerre de Succession d'Espagne, les provinces des Pays-Bas sont attribuées à Charles VI d'Autriche. Le Luxembourg passe sous régime autrichien.

1789

Début de la Révolution française

1795

Après un blocus de plus de sept mois par les troupes de la Révolution française, la forteresse capitule. Le Luxembourg devient le département des Forêts.

1798

Soulèvements au Luxembourg contre l'introduction du service militaire généralisé et la politique antireligieuse du Directoire (« Klëppelkrich » – guerre des gourdins)

© SIP/Bizart

1804

Introduction du code Napoléon au Luxembourg, alors département des Forêts de la République française

1815

Congrès de Vienne. Création du Grand-Duché de Luxembourg, attribué en union personnelle à Guillaume I[er], roi des Pays-Bas. Démembrement territorial : les territoires luxembourgeois de l'Eifel et de l'autre côté de la Moselle, de la Sûre et de l'Our sont attribués à la Prusse. Entrée dans la Confédération germanique. Luxembourg devient une forteresse fédérale et accueille une garnison prussienne.

1830

Début de la Révolution belge

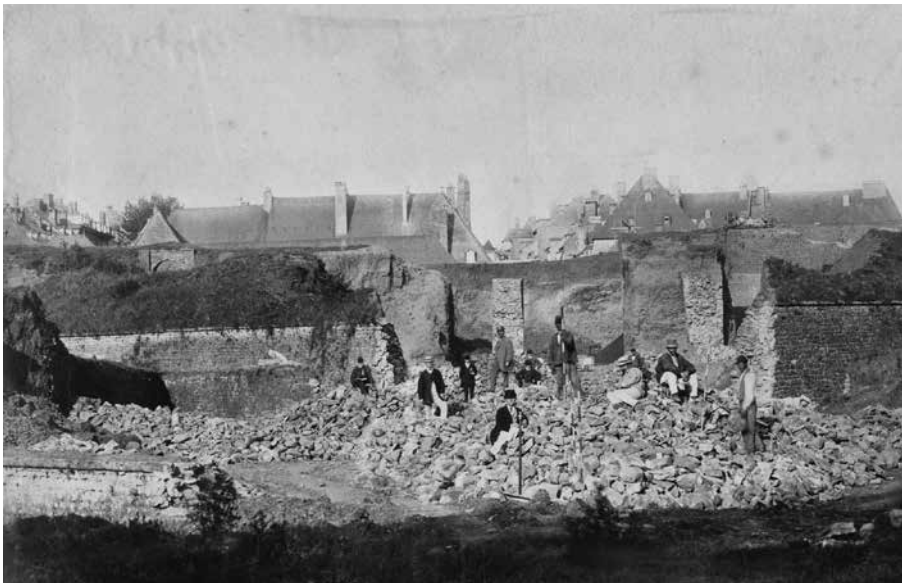

Le démantèlement de la forteresse, qui débuta en 1867 avec la percée des grandes avenues, comme ici l'avenue Monterey, permit à la capitale de devenir une ville ouverte et dynamique. (© Musée national d'histoire et d'art/Musée Dräi Eechelen)

La consolidation de l'autonomie (1839-1890)

À partir de 1839, le Luxembourg n'a plus de lien territorial avec les Pays-Bas et le roi grand-duc se voit obligé de lui accorder une administration séparée. Le nouveau souverain, Guillaume II (1840-1849), qui visite le Grand-Duché en 1841, déclare : « Je veux que le Luxembourg soit gouverné par les Luxembourgeois. » Progressivement, les structures d'un État autonome vont être mises en place. Dès 1841, le roi grand-duc concède une charte constitutionnelle. Une série de lois fondamentales fixent l'organisation communale, l'enseignement, la bienfaisance publique et la justice, avec le maintien du code Napoléon. L'État luxembourgeois prend donc forme, mais un pays si petit – 170 000 habitants sur un territoire de 2 586 km² en 1839 – peut-il être tout à fait indépendant ? Dans un premier temps, le Grand-Duché reste attaché aussi bien à l'Allemagne par son appartenance à la Confédération germanique qu'aux Pays-Bas par le lien dynastique. Par étapes, il réussit à rompre ces attaches.

En 1866, la guerre austro-prussienne provoque la dissolution de la Confédération germanique. Face à l'expansion de la Prusse, la France cherche des compensations territoriales. Le Luxembourg semble une proie facile. Napoléon III propose au roi grand-duc un marché : le Grand-Duché en échange de cinq millions de francs or. Guillaume III (1849-1890) accepte, mais la Prusse, dont une garnison occupe toujours la forteresse de Luxembourg, s'y oppose. Pour trouver une issue à la crise, les grandes puissances se réunissent en congrès à Londres. Le traité de Londres (11 mai 1867) aboutit à un compromis qui, tout en donnant satisfaction au chancelier prussien Bismarck et à l'empereur français Napoléon III, consolide le statut international du Luxembourg. La Prusse retire sa garnison, la forteresse est démantelée et le Grand-Duché est déclaré perpétuellement neutre sous la garantie des puissances signataires. En contrepartie, la France renonce à ses prétentions territoriales.

La crise de 1867 avait révélé le conflit d'intérêt qui pouvait se poser au roi grand-duc du fait de ses deux couronnes. Or, en 1890, à la mort de Guillaume III, l'union personnelle qui liait les Pays-Bas et le Luxembourg prend fin, les deux pays étant régis par des lois successorales distinctes. Alors que Wilhelmine, la fille de Guillaume III, succède au trône hollandais, le Grand-Duché, en tant que bien patrimonial, échoit à Adolphe de Nassau-Weilbourg. En effet, un pacte de famille conclu en 1783 entre toutes les lignes de la maison des Nassau déterminait qu'en cas d'extinction des mâles dans une branche, en l'occurrence les Orange-Nassau, les possessions familiales passeraient à la branche suivante. Dès lors, à partir de 1890, le Luxembourg a sa propre dynastie, les Nassau-Weilbourg, qui jusqu'à aujourd'hui ont fourni au pays six souverains : Adolphe (1890-1905), Guillaume IV (1905-1912), Marie-Adélaïde (1912-1919), Charlotte (1919-1964), Jean (1964-2000) et Henri (depuis 2000).

1839

Traité de Londres. Le Luxembourg est partagé en deux, la partie occidentale va à la Belgique, la partie orientale continue à former le Grand-Duché. Le Luxembourg acquiert sa forme géographique actuelle (2 586 km²).

1842

Le Luxembourg entre dans le Zollverein, établissant l'union économique avec la Prusse qui durera jusqu'en 1918. Découverte de gisements miniers dans le sud du pays.

1848

Le Luxembourg se dote d'une constitution qui garantit les libertés et les droits fondamentaux des citoyens.

1867

Traité de Londres. Le Grand-Duché obtient le statut d'un État perpétuellement neutre et désarmé. La garnison prussienne quitte la forteresse, qui est démantelée.

Grand-Duc Adolphe de Nassau-Weilbourg, par qui le Luxembourg obtint sa propre dynastie. Portrait de Ferdinand d'Huart (1857-1919). (© Musée national d'histoire et d'art)

La mise en place des rouages de l'État

Un concours de circonstances favorables a permis au Grand-Duché d'abord de voir le jour, puis d'accroître son autonomie. Mais au XIXe siècle, peu d'observateurs internationaux donnent une chance de survie à ce pays minuscule qui ne manque pas d'attirer les convoitises de ses voisins. Or, contre toute attente, les Luxembourgeois parviendront à construire un État authentique, doté d'une véritable cohésion nationale et fondé sur une base économique solide.

La première tâche consiste à définir un cadre institutionnel. Trois constitutions successives en 1848, 1856 et 1868 confèrent une organisation au jeune État et établissent un juste équilibre entre les pouvoirs du souverain, qui nomme et révoque le gouvernement, et ceux de la Chambre des députés (Parlement), qui vote les lois. Le régime politique du Grand-Duché est celui d'une démocratie représentative sous la forme d'une monarchie constitutionnelle. Mais la véritable démocratisation n'a lieu qu'en 1919, lorsque le suffrage universel pour les hommes comme pour les femmes est introduit. Auparavant, le droit de vote était accordé sur la base de critères fiscaux. La vie politique s'intensifie à la veille de la Première Guerre mondiale avec l'apparition de partis politiques : le parti socialiste en 1902-1903, la ligue libérale en 1904 et le parti de la droite en 1914. Le parti communiste ne se forme qu'en 1921 par scission avec les socialistes. Le paysage politique luxembourgeois se caractérise par une extraordinaire stabilité. Depuis 1919, toutes les coalitions gouvernementales – à l'exception de trois périodes (1925-1926, 1974-1979 et depuis 2013) – sont dirigées par le parti de la droite, qui devient le Parti chrétien-social après 1945.

Le développement du sentiment national

La formation d'un sentiment national propre est postérieure à la création de l'État luxembourgeois. En 1839, la population du Grand-Duché, qui dans sa majorité a suivi les Belges dans leur révolution, regrette sa séparation de la Belgique. Mais assez vite, les Luxembourgeois s'attachent à leur État et commencent à apprécier les avantages que procure l'autonomie. Vingt ans après le partage, le *Feierwon*, chant patriotique composé à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer, proclame : « *Mir wëlle bleiwe wat mir sinn* » (« Nous voulons rester ce que nous sommes »). Ce chant devient un véritable chant national. Cependant, un autre chant, *Ons Heemecht* (« Notre patrie »), fut adopté comme hymne national officiel et exécuté pour la première fois en public en 1864. *Ons Heemecht* est un poème de Michel Lentz, mis en musique par Jean-Antoine Zinnen. L'essor de la littérature luxembourgeoise à partir du milieu du XIXe siècle, dont les principaux auteurs sont Michel Lentz (1820-1893), Edmond de la Fontaine, dit Dicks (1823-1891), et Michel Rodange (1827-1876), témoigne du développement d'une conscience nationale.

1870

Le vicariat apostolique est érigé en évêché de Luxembourg par le pape Pie IX. Construction des premières usines sidérurgiques dans le bassin minier.

1871

Création de l'Empire allemand (IIe Reich)

1886

Naissance de Robert Schuman, père de l'Europe, à Luxembourg-Ville

1890

Avènement au trône du Grand-Duc Adolphe de Nassau-Weilbourg. Le Luxembourg obtient sa propre dynastie.

Inscription « *Mir wëlle bleiwe wat mir sinn* » sur une façade de la capitale, un extrait du chant patriotique *Feierwon* (© SIP/Christof Weber)

L'emploi des langues a certainement joué un rôle important dans la construction de la nation. Le partage de 1839 crée l'unité linguistique, puisque le Grand-Duché est réduit à sa partie germanophone. Néanmoins, la loi de 1843 sur l'enseignement primaire rend l'apprentissage du français obligatoire, à côté de l'allemand. Les élites sociales restent attachées à l'usage du français et entendent éviter une séparation linguistique avec les couches populaires. Tous les écoliers luxembourgeois doivent depuis lors apprendre deux langues : le français et l'allemand. Dans la vie de tous les jours, les Luxembourgeois parlent leur dialecte, un parler francique-mosellan qu'ils qualifient encore jusqu'à la fin du XIX[e] siècle de *Lëtzebuerger Däitsch* (allemand luxembourgeois). À la fin du XIX[e] siècle, lorsque le processus de maturation du sentiment national s'accélère, le luxembourgeois *(Lëtzebuergesch)* s'affirme comme la langue maternelle des Luxembourgeois, et non plus l'allemand. Pendant la Seconde Guerre mondiale, le recours au *Lëtzebuergesch* deviendra le symbole de la Résistance et de la cohésion nationale. L'occupant, poursuivant une politique de germanisation forcée, essaie d'en réprimer l'usage. En 1984, une loi entérine cette évolution séculaire en donnant le statut de langue nationale au luxembourgeois, sans pour autant remettre en cause l'emploi simultané du français et de l'allemand.

Le patriotisme luxembourgeois qui se développe à partir du milieu du XIX[e] siècle prend parfois une connotation antiallemande, car le danger d'assimilation par l'Allemagne est particulièrement élevé. De 1815 à 1866, le Luxembourg est membre de la Confédération germanique ; depuis 1842, il fait partie de l'Union douanière allemande (Zollverein) ; à partir de 1872, le réseau ferroviaire luxembourgeois est sous contrôle allemand. À ces liens politiques et économiques s'ajoute une parenté culturelle et linguistique indéniable entre le petit pays et son grand voisin. Afin de se démarquer de l'Allemagne, les Luxembourgeois se tournent vers la France. Ils cultivent le bilinguisme, voire le trilinguisme. Le français devient la langue de l'administration, de la justice et, de manière générale, celle des cercles culturels et intellectuels. De nombreux artisans font aussi leur tour de France, alors que les jeunes filles vont travailler comme bonnes à Paris. Devant tant de francophilie affichée, un diplomate allemand résigné note, peu avant la Première Guerre mondiale : « Avec l'Allemagne, le petit État avait conclu un mariage de raison, avec la France cependant, il entretenait une liaison amoureuse.[1] » À vrai dire, en empruntant à ses trois voisins, le Luxembourg parvient à se composer une identité originale qui n'est ni allemande, ni française, ni belge, mais un mélange de ces trois cultures.

[1] (traduction libre) Karl von Pückler, *Aus meinem Diplomatenleben*, Schweidnitz, Verlag L. Heege, 1934, p. 136

1902-1914

Naissance des trois partis qui détermineront longtemps la vie politique au XX[e] siècle : socialiste, libéral et chrétien-social

1911

Création de l'ARBED, qui devient le principal groupe sidérurgique luxembourgeois

1912

Avènement au trône de la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde, première souveraine à être née sur le territoire national depuis Jean l'Aveugle

1914-1918

Première Guerre mondiale

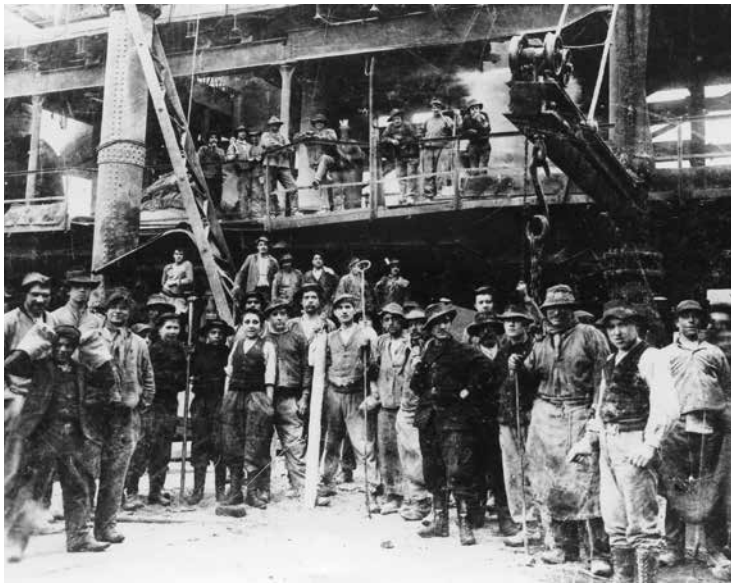

Au début du XXe siècle, la main-d'œuvre du secteur sidérurgique en plein essor était en partie constituée d'immigrés italiens. (© Archives de la Ville de Dudelange – Fonds Jean-Pierre Conrardy)

L'essor économique

Après 1839, la tâche la plus ardue consiste à donner au jeune État des fondements économiques viables. Au départ, le Luxembourg est un pays agricole aux structures arriérées. Il y a quelques petites industries – tanneries, manufactures textiles, faïenceries, forges à l'ancienne, papeteries, brasseries –, mais celles-ci sont disséminées et de faible envergure. Le Luxembourg souffre de son isolement économique et géographique. Le développement économique passera donc par le désenclavement du pays. En 1842, le Grand-Duché adhère au Zollverein. Cette union, qui donne accès au marché d'outre-Rhin, s'avère bénéfique pour le Luxembourg. L'Allemagne lui fournit les capitaux et la main-d'œuvre nécessaires au développement de son industrie lourde. Mais pour que les échanges économiques puissent avoir lieu, il faut de bonnes voies de communication ! La construction des lignes du chemin de fer – la première liaison Luxembourg-Thionville est inaugurée en 1859 – permet de relier le Grand-Duché au monde extérieur, tout en unifiant l'espace national.

L'adhésion au Zollverein et l'aménagement du réseau ferroviaire créent des conditions propices à un décollage économique. Mais c'est la découverte de gisement de minerai de fer dans le sud du pays, au début des années 1840, qui va permettre au Luxembourg d'amorcer sa révolution industrielle. À partir de 1870, de grandes usines sont construites dans le bassin minier. Appelé « minette » en raison de sa faible teneur en fer, le minerai luxembourgeois contient beaucoup de phosphore, ce qui constitue d'abord un handicap. L'acquisition du procédé Thomas-Gilchrist par des sidérurgistes luxembourgeois en 1879 permet de transformer la fonte phosphoreuse en acier. Désormais, la sidérurgie luxembourgeoise peut lutter à armes égales sur le plan international. À la veille de la Première Guerre mondiale, le Luxembourg se classe parmi les six premiers producteurs du monde. En 1911, plusieurs entreprises fusionnent pour former l'ARBED (Aciéries réunies de Burbach, Eich et Dudelange), qui devient le principal acteur de la sidérurgie luxembourgeoise. Jusqu'à la crise économique au milieu des années 1970, l'industrie du fer demeure l'épine dorsale de l'économie luxembourgeoise. Elle emploie un quart de la population active et couvre presque deux-tiers de la production industrielle. Principale source de richesse du pays, elle est à la base du niveau de vie élevé des Luxembourgeois à l'ère industrielle.

1914

Le 2 août 1914, les troupes allemandes envahissent le Grand-Duché en violant sa neutralité acquise par le traité de Londres (1867).

1919

Abdication de la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde au profit de sa sœur Charlotte. Introduction du suffrage universel. Double référendum : les Luxembourgeois votent à 80 % pour le maintien de la dynastie et à 73 % pour une union économique avec la France.

1920

La France ayant refusé l'offre luxembourgeoise, le Luxembourg entame des négociations avec la Belgique.

1921

Le Luxembourg signe l'UEBL avec la Belgique.

Immigrés italiens devant le Café d'Italia à Dudelange, au sud du pays, dans le quartier « Petite Italie » construit à la fin du XIXe siècle (© Archives de la Ville de Dudelange – Fonds Jean-Pierre Conrardy)

L'industrialisation change les structures démographiques et sociales du pays. Les paysans de l'Oesling, le nord du pays, quittent leurs terres pour venir travailler dans les mines et les usines. Mais la main-d'œuvre indigène ne suffit pas. À partir de 1890, l'émigration cesse pratiquement et le Luxembourg devient un pays d'immigration. Les étrangers arrivent en plusieurs vagues : d'abord les Allemands, puis les Italiens et, plus récemment, à partir des années 1960, les Portugais. En 1910, les immigrés représentent déjà 15,3 % de la population totale. Aujourd'hui, cette part atteint près de 48 %. La dépendance à l'égard de l'étranger pour ce qui est de la main-d'œuvre, mais aussi des capitaux et des marchés, demeure une constante de l'économie luxembourgeoise. Quand le Luxembourg doit dénoncer le Zollverein au lendemain de la Première Guerre mondiale, il conclut en 1921 une union économique avec la Belgique. Signée à l'origine pour une durée de 50 ans et régulièrement renouvelée par la suite, l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) établit un lien durable entre les deux pays. Le franc belge devient la devise commune, sans que le Luxembourg renonce pour autant à son droit d'émission de monnaie luxembourgeoise.

—

1929

Trois mois avant le grand krach de Wall Street, une loi sur les sociétés holding essaie d'attirer des investissements internationaux. Cette loi ne portera ses fruits qu'à partir des années 1960.

1937

Référendum sur la loi dite « muselière »

1939-1945

Seconde Guerre mondiale

1940

Le 10 mai 1940, le Luxembourg neutre est envahi par l'armée allemande. La souveraine et le gouvernement partent en exil.

LUXEMBOURG, LONGTEMPS TERRE D'ÉMIGRATION

Aujourd'hui, le Grand-Duché est un pays d'immigration. Ceci n'a pas toujours été ainsi. Avant l'essor de la sidérurgie, le Luxembourg était un pays pauvre et rural dont l'agriculture ne parvenait pas à nourrir une population croissante. Poussés par l'espoir de trouver ailleurs une vie meilleure, de nombreux habitants quittèrent leur patrie. Déjà au XVIII[e] siècle, des habitants de l'ancien duché de Luxembourg s'étaient mis en route vers les plaines danubiennes. Entre 1764 et 1786, plus de 5 000 personnes – soit 2,5 % de la population luxembourgeoise de l'époque – émigrèrent vers le Banat de Timişoara. Ils s'installèrent comme colons sur cette terre que les Habsbourg avaient conquis sur les Turcs et qui aujourd'hui fait partie de la Roumanie.

Au XIX[e] siècle, l'exode s'intensifie. À partir de 1825, les Luxembourgeois émigrent d'abord vers le Brésil et l'Argentine, puis surtout vers les États-Unis d'Amérique. D'autres se rendent en France pour y travailler comme artisans ou, dans le cas de jeunes filles, comme bonnes et gouvernantes. Entre 1841 et 1891, environ 72 000 Luxembourgeois s'expatrient (sur une population totale qui atteint 212 800 habitants en 1891). D'importantes colonies luxembourgeoises se forment à l'étranger. Ainsi, 16 000 émigrés luxembourgeois habitent à Chicago en 1908 ! Certains sont devenus célèbres dans leur nouvelle patrie, tel Hugo Gernsbach (1884-1967), l'inventeur du terme *science fiction*, ou encore le photographe Edward Steichen, créateur de l'exposition de photos « The Family of Man ».

Aux États-Unis, certaines communautés ont su préserver la culture et les traditions de leurs ancêtres luxembourgeois. Presque deux cents ans après l'arrivée des premiers immigrés, des familles continuent à parler le luxembourgeois. À Chicago a lieu tous les ans une *Schueberfouer* (fête foraine) et à Belgium, dans le Wisconsin, on fête le *Luxembourg Fest* (fête du Luxembourg). Avec le soutien du Service des sites et monuments nationaux, des maisons de pierre typiquement luxembourgeoises ont pu être restaurées : la maison Gehlen à Dubuque (Jackson County, Iowa), la maison Marnach à Elba (Winona County, Minnesota) et la maison Sinnen près de Fredonia (Ozaukee County, Wisconsin). En 2009, le Luxembourg American Cultural Center a ouvert ses portes au public à Belgium. Installé en partie dans une ancienne grange en pierre construite par des colons luxembourgeois, ce lieu favorise les échanges transatlantiques et garde vivante la mémoire de l'émigration luxembourgeoise aux États-Unis.

Les bouleversements du XXe siècle

L'occupation pendant la Première Guerre mondiale (1914-1918)

Malgré les garanties acquises par le traité de Londres en 1867, le statut international du Luxembourg reste précaire. Chaque crise européenne fait ressurgir la « question luxembourgeoise » et aiguise les velléités annexionnistes des pays voisins. En 1914, le Luxembourg est entraîné dans la Première Guerre mondiale. Dès le 2 août, l'armée allemande envahit le Grand-Duché en violant sa neutralité. Les autorités luxembourgeoises protestent contre l'invasion allemande, mais continuent à observer une stricte neutralité envers tous les belligérants. L'occupation se limite au domaine militaire. L'occupant ne touche pas aux institutions de l'État luxembourgeois. La souveraine et le gouvernement restent en place. Après la guerre, les Alliés vont reprocher au Luxembourg sa politique de neutralité envers tous les belligérants.

Pendant l'occupation, le ravitaillement est le problème majeur auquel la population est confrontée. L'état de guerre rend impossible l'importation de vivres pour compenser les insuffisances de la production nationale. Le gouvernement introduit le rationnement et décrète des prix maxima pour juguler l'inflation. Il en résulte un marché noir florissant et une vive tension entre villes et campagne. La pénurie, la hausse des prix, la perte du pouvoir d'achat provoquent des conflits sociaux. Le mécontentement pousse les ouvriers à s'organiser sur le plan syndical. En septembre 1916, les deux premiers syndicats de la sidérurgie naissent l'un dans le bassin minier, à Esch-sur-Alzette, et l'autre dans la capitale. Une grève qui éclate en 1917 dans le secteur sidérurgique est durement réprimée par l'armée allemande.

L'annexion du Luxembourg figure parmi les buts de guerre de l'Allemagne wilhelmienne en cas de victoire finale. Mais, en attendant, les autorités allemandes s'imposent une certaine retenue. Les rigueurs de l'occupation de 1914-1918 ne peuvent donc être comparées à celles de 1940-1944, quand de nombreux Luxembourgeois moururent victimes du régime nazi. L'oppression au cours de la Seconde Guerre mondiale suscitera un remarquable élan de solidarité nationale, qui se traduira par une résistance active contre l'occupant, alors que pendant la Première Guerre mondiale, le Luxembourg est un pays marqué par de graves dissensions internes.

La crise politique et le référendum de 1919

La crise éclate dès le départ des Allemands. À la Chambre des députés, les représentants de la gauche demandent la déchéance de la dynastie. Ils reprochent à la souveraine d'avoir entretenu des relations avec l'occupant pendant la guerre et d'avoir favorisé la droite par ses interventions dans la vie politique. La motion est rejetée de justesse. Sur le plan international, le gouvernement luxembourgeois doit aussi affronter l'hostilité à l'égard de la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde. La France

1944

Le 10 septembre 1944, la ville de Luxembourg est libérée par les Américains.

1944-1945

La bataille des Ardennes dévaste le nord et l'est du pays après le retour offensif des Allemands.

1947

Ratification de la convention du Benelux, une union douanière entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg

1949

Après avoir abandonné sa neutralité (1948), le Luxembourg adhère à l'OTAN.

Distribution d'œufs et de sucre dans la ville de Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale, suite à l'introduction du rationnement par le gouvernement (© Photothèque de la Ville de Luxembourg/Théo Wirol)

et la Belgique mènent des négociations secrètes risquant d'avoir des répercussions sur l'indépendance du Luxembourg. Le 9 janvier 1919, la compagnie des volontaires (armée luxembourgeoise) se révolte et un comité de salut public proclame la république. Ces mouvements ne rencontrent pas l'adhésion populaire et sont vite étouffés par l'intervention des troupes françaises. Mais la position de la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde est définitivement compromise. La souveraine décide d'abdiquer en faveur de sa sœur puînée Charlotte qui lui succède immédiatement (15 janvier 1919).

Pour désamorcer la crise, le gouvernement luxembourgeois décide d'organiser un double référendum. La consultation populaire porte sur la forme de l'État (monarchie ou république) et sur l'orientation économique du pays après la dénonciation du Zollverein. D'un côté, la voix de la population est censée faire impression au moment où les vainqueurs réunis à Versailles redessinent la carte européenne selon le principe wilsonien du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. De l'autre, le référendum doit renforcer la légitimité de la nouvelle Grande-Duchesse. Votant pour la première fois au suffrage universel, une large majorité se prononce, le 28 septembre 1919, en faveur du maintien de la monarchie (80 %) et pour une union économique avec la France (73 %). Cependant, la France se désiste et conseille au gouvernement luxembourgeois de se tourner vers la Belgique. Après d'âpres négociations, la convention de l'Union économique belgo-luxembourgeoise est signée en 1921.

L'entre-deux-guerres

Après une reprise au cours des années 1920, la crise des années trente, dont le Luxembourg ne sera pas épargné, provoque un ralentissement économique mondial. Mais au Grand-Duché, le taux de chômage reste relativement bas, car le licenciement touche surtout les travailleurs immigrés qui, sans travail, sont obligés de rentrer dans leur pays d'origine. La crise économique donne une certaine impulsion au parti communiste. Les idées révolutionnaires gagnent en popularité parmi les ouvriers du bassin minier, ce qui ne manque pas d'inquiéter les milieux conservateurs. En 1937, le gouvernement tente d'interdire le parti communiste par une loi « pour la défense de l'ordre politique et social » que ses adversaires qualifient de « loi muselière ». Malgré un vote positif de la Chambre des députés, une majorité d'électeurs rejette lors d'un référendum cette mesure comme étant une atteinte à la liberté d'opinion.

Sur le plan international, le Luxembourg consolide sa position en participant activement aux travaux de la Société des Nations à Genève, tout en maintenant sa neutralité. Cependant, depuis l'installation du régime nazi en Allemagne en 1933, une menace extérieure se profile de nouveau à l'horizon.

1951

Le Luxembourg est un des membres fondateurs de la CECA, précurseure de l'Union européenne.

1952

La ville de Luxembourg est retenue comme siège provisoire de la première communauté européenne.

1957

Le Luxembourg signe, avec la Belgique, les Pays-Bas, l'Italie, l'Allemagne et la France, les traités de Rome qui créent la CEE et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom).

1963

Première émission euro-obligataire cotée à Luxembourg. Le développement des euro-marchés entraîne l'émergence de la place financière au cours des années 1960.

Déblayage d'un quartier de la capitale après son bombardement en mai 1944 (© Photothèque de la Ville de Luxembourg/ Herbert Ahrens)

L'épreuve de la Seconde Guerre mondiale

Vingt-deux ans après la fin de la Première Guerre mondiale, le 10 mai 1940, le Luxembourg est de nouveau occupé par les Allemands. Le Grand-Duché s'apprête à subir une des plus grandes épreuves de son existence. Tirant les leçons du passé, la Grande-Duchesse Charlotte et le gouvernement luxembourgeois partent en exil et s'installent à Londres et à Ottawa. Décision heureuse, car l'engagement dans le camp des Alliés assure au Luxembourg au lendemain de la guerre sa pleine reconnaissance internationale.

Dans l'immédiat, l'occupation allemande signifie la fin de l'indépendance luxembourgeoise. En juillet-août 1940, le Luxembourg passe sous administration allemande directe. Le gauleiter du Gau de Coblence-Trèves, Gustav Simon, est nommé chef de l'administration civile. D'emblée, ses mesures visent l'annexion de fait du Luxembourg au Reich et la germanisation de la population. Toutes les structures de l'État luxembourgeois sont supprimées. L'usage du français est interdit. Un intense effort de propagande essaie de susciter l'adhésion des Luxembourgeois au régime nazi. Cependant, les tentatives de l'occupant rencontrent une hostilité croissante. Le 10 octobre 1941, les autorités allemandes organisent un recensement de la population qu'elles annulent au vu des premiers dépouillements. Une majorité a en effet répondu par *« Lëtzebuergesch »* aux trois questions cruciales de la nationalité, de la langue maternelle et de l'appartenance ethnique. Ces réponses traduisent la résistance de la population face aux tentatives d'assimilation de l'occupant.

Le 30 août 1942, l'occupant va encore plus loin, en imposant le service militaire obligatoire au Luxembourg, en même temps qu'en Alsace et en Lorraine. Cette mesure provoque des grèves un peu partout dans le pays. Les autorités allemandes réagissent en décrétant la loi martiale et en faisant exécuter 21 grévistes. En tout, 10 211 Luxembourgeois ont été enrôlés de force dans la Wehrmacht. 2848 d'entre eux sont morts ou ont été portés disparus. 3510 hommes ont refusé de porter l'uniforme allemand et sont entrés dans la clandestinité. À l'opposition, l'occupant répond par la terreur : déportations à l'Est, emprisonnements dans des camps de concentration (notamment à Hinzert), exécutions. La communauté juive a particulièrement souffert du régime nazi. Sur les 3900 Juifs résidant au Grand-Duché avant la guerre, 1300 sont morts, victimes de la Shoah.

Si le phénomène de la collaboration pendant l'occupation a existé, la majorité de la population fait cependant preuve d'une remarquable cohésion nationale. Comme dans d'autres territoires occupés, il y a eu des organisations de résistance, dont une des principales activités consistait à cacher les réfractaires à l'enrôlement de force. À la fin de la guerre, les différents mouvements de résistance se regroupent dans l'Unio'n.

Le 10 septembre 1944, le Luxembourg est libéré par l'armée américaine. Cependant, les Allemands parviennent à stabiliser le front le long

1964

Abdication de la Grande-Duchesse Charlotte en faveur de son fils Jean

1973

Premier choc pétrolier. La crise qui s'ensuit frappe l'économie luxembourgeoise de plein fouet.

1981

Fermeture de la dernière mine de fer du pays

1984

Le luxembourgeois devient langue nationale.

La Grande-Duchesse Charlotte et le prince Félix, accompagnés du Grand-Duc héritier, le prince Jean, dans les rues de la capitale en avril 1945 après leur retour d'exil (© Photothèque de la Ville de Luxembourg)

Jean Monnet, président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), activant la première coulée d'acier européen à l'usine Belval d'Esch-sur-Alzette le 30 avril 1953, la veille de l'ouverture du marché commun de l'acier (© Photothèque de la Ville de Luxembourg/Théo Mey)

de la Moselle et contre-attaquent en décembre 1944. L'offensive des Ardennes ravage le nord et l'est du pays. La libération de Vianden le 22 février, le retour d'exil de la Grande-Duchesse Charlotte le 14 avril et enfin la capitulation sans conditions de l'Allemagne le 8 mai 1945 marquent la fin de la guerre. Le bilan est lourd : le Luxembourg déplore 5700 décès dus au conflit armé et à la terreur nazie, ce qui représente environ 2% de la population totale. L'immédiat après-guerre est placé sous le signe de la reconstruction. Grâce à l'aide américaine reçue dans le cadre du plan Marshall, un important effort de modernisation et d'équipement a pu être réalisé.

L'ouverture sur le monde

La Seconde Guerre mondiale amène une réorientation de la politique étrangère luxembourgeoise. En participant à l'effort de guerre du côté des Alliés, le Luxembourg abandonne son statut de neutralité et s'assure une place dans la communauté internationale qui se forme après 1945. Le Grand-Duché est membre fondateur de toutes les institutions de coopération multilatérale de l'après-guerre : l'Organisation des Nations unies, le Benelux, l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) – devenue en 1961 l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) –, le pacte de Bruxelles, le Conseil de l'Europe, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Cependant, l'ouverture décisive s'opère dans le cadre de l'unification européenne. Ce n'est peut-être pas un hasard si l'initiative historique d'unir les Européens émane d'un ministre français des Affaires étrangères né à Luxembourg d'un père français et d'une mère luxembourgeoise, à savoir Robert Schuman. L'éducation reçue dans les deux cultures le préparait à la grande œuvre de réconciliation franco-allemande. Quand Schuman lance en 1950 son plan de création d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), le Luxembourg est partie prenante. Avec beaucoup d'habileté, ses diplomates réussissent à obtenir le siège provisoire de la Haute Autorité de la CECA à Luxembourg-Ville en 1952. La création de la CECA place la principale ressource du Grand-Duché, la sidérurgie, sous le contrôle d'une autorité supranationale. C'est un risque mais aussi une chance pour le Luxembourg, car son importante production sidérurgique lui vaut d'être représenté à part entière dans les organes communautaires.

En 1957, le Luxembourg signe, avec la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique et les Pays-Bas, les traités de Rome qui fondent une Communauté économique européenne (CEE) et règlent l'utilisation de l'énergie nucléaire (Euratom). Dans les négociations, le gouvernement réussit à faire accepter le principe de l'égalité juridique de tous les États, même du plus petit, et à obtenir une représentation directe dans les institutions européennes (Commission européenne, Conseil des ministres, etc.). Le traité de 1965 sur la fusion des exécutifs des différentes Communautés consolide la position de Luxembourg-Ville en tant qu'une des trois

1985

Le pape Jean-Paul II, en visite au Luxembourg, élève le pays au rang d'archevêché.

1986

Attribution du prix Charlemagne au peuple luxembourgeois en reconnaissance de son engagement pour l'Europe

1989

Chute du mur de Berlin

1992

Le sommet européen d'Édimbourg confirme la ville de Luxembourg comme siège des institutions communautaires à côté de Bruxelles et Strasbourg.

Drapeaux luxembourgeois et européen devant la Chambre des députés (© SIP/Jean-Christophe Verhaegen)

capitales de l'Europe, à côté de Bruxelles et de Strasbourg. La capitale du Grand-Duché accueille d'importantes institutions communautaires : le secrétariat général du Parlement européen, la Cour de justice, la Banque européenne d'investissement, différents services de la Commission européenne, la Cour des comptes européenne, l'Office des publications, etc. Pour héberger ces institutions, le gouvernement luxembourgeois a aménagé un quartier européen au plateau de Kirchberg.

Sa petite taille n'a pas empêché le Grand-Duché de jouer un rôle actif dans la construction européenne. Le Premier ministre Pierre Werner (1913-2002) peut être considéré comme précurseur de l'euro. Nommé à la tête d'un groupe d'experts, il présente dès 1970 un projet d'intégration monétaire (plan Werner) à la Commission européenne. La convention de Schengen, qui supprime les contrôles d'identité aux frontières, porte le nom du village luxembourgeois où ont été signés les premiers accords en 1985. Deux hommes d'État luxembourgeois, Gaston Thorn et Jacques Santer, ont présidé la Commission européenne respectivement de 1981 à 1985 et de 1995 à 1999 ; un troisième, Jean-Claude Juncker, occupe cette fonction depuis 2014. De Joseph Bech (1887-1975) à Xavier Bettel (né en 1973), les hommes politiques luxembourgeois excellent dans le rôle d'intermédiaire lors de négociations européennes. L'issue du référendum de 2005 sur la Constitution européenne (56,52 % de voix favorables) montre qu'une majorité de Luxembourgeois reste attachée à un approfondissement de l'unité européenne.

Les mutations économiques après 1945

Après 1945, le Grand-Duché connaît un développement économique remarquable, qui entraîne une progression constante du niveau de vie et assure la paix sociale. Cependant, en raison du monolithisme de son économie, le Luxembourg est durement touché par la crise structurelle de la sidérurgie à partir de 1974. Entre 1974 et 1992, la production d'acier recule de plus de 50 %, les effectifs de la sidérurgie diminuent de deux tiers. En 1997, le dernier haut fourneau s'éteint. Seuls quelques sites modernisés survivent à la crise. Ayant pressenti le danger, les pouvoirs publics avaient dès la fin des années 1950 entamé une politique de diversification industrielle. Mais c'est en fin de compte le secteur tertiaire qui prend la relève de la sidérurgie et devient la principale locomotive de l'économie luxembourgeoise.

Les années 1960 voient l'éclosion de la place financière. Le Grand-Duché profite des législations étrangères restrictives et du développement du marché des eurodollars. Des banques internationales viennent s'installer en grand nombre au Luxembourg. Aujourd'hui, la place financière, qui a diversifié ses activités, représente plus d'un quart du produit intérieur brut, plus d'un dixième de l'emploi national et au moins un tiers des recettes fiscales de l'État. Les pouvoirs publics luxembourgeois ont su développer avec succès certains secteurs économiques porteurs d'avenir, comme les domaines financiers ou audiovisuels. C'est une des clés de la réussite du Luxembourg.

—

1997

Arrêt du dernier haut fourneau luxembourgeois. La production sidérurgique se limite désormais au procédé de la filière électrique.

2000

Abdication du Grand-Duc Jean en faveur de son fils Henri

2001

Attentats terroristes du 11 septembre contre les tours du World Trade Center à New York et le Pentagone à Washington

2002

L'euro entre en circulation et remplace le franc luxembourgeois.

LE LUXEMBOURG ET LA GRANDE RÉGION

Le Luxembourg partage une histoire commune avec ses voisins : la Sarre, la Lorraine, la Rhénanie-Palatinat et la Wallonie. Aujourd'hui, ces liens historiques trouvent leur continuité dans la Grande Région, un espace de coopération transnationale et interrégionale qui couvre plus de 65 000 km², réunit 11,5 millions d'habitants et génère un produit intérieur brut de plus de 350 milliards d'euros.

La concertation transfrontalière s'est intensifiée dès les années 1980, mais le premier sommet de la Grande Région n'a eu lieu qu'en 1995 à Mondorf-les-Bains sur initiative du Premier ministre luxembourgeois et du ministre-président du land de Sarre. L'organisation régulière de ces sommets réunissant les chefs des exécutifs des régions partenaires permet de faire le point sur les grands domaines de la coopération : l'économie, les transports, la recherche, le tourisme, l'éducation et l'aménagement du territoire. En avril 2010, la Grande Région franchit un pas de plus en devenant un Groupement européen de coopération territoriale. Elle se dote ainsi d'une autorité de gestion unique pour les programmes européens.

La Grande Région ne possède pas de grande métropole internationale. Mais cette absence est compensée par la création, en 2000, de Quattropole, un réseau urbain transfrontalier englobant les villes de Luxembourg, Trèves, Sarrebruck et Metz. En 2014, une association voit le jour, qui réunit les quatre maires et 40 conseillers municipaux (dix de chaque ville). L'objectif est d'élaborer des stratégies politiques communes et de pérenniser les échanges entre les administrations des quatre pôles urbains.

Pour le Luxembourg, l'échange avec les régions voisines est à la fois une nécessité et une réalité quotidienne. Chaque jour, plus de 180 000 frontaliers français, belges et allemands viennent travailler au Grand-Duché. Le Luxembourg se taille la part du lion dans la mobilité transfrontalière qui caractérise la Grande Région. Au processus d'intégration économique s'ajoute une dimension culturelle. En 2007, la manifestation Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture s'étend à l'ensemble de la Grande Région. La Maison de la Grande Région, inaugurée en 2015 à Esch-sur-Alzette, rassemble les différents acteurs de la coopération transfrontalière et offre un point de contact aux citoyens.

Les défis du XXIe siècle

L'accélération de la croissance économique et démographique

Les deux premières décennies du nouveau millénaire sont marquées par une forte croissance. Malgré la crise financière mondiale de 2008 qui a également touché le secteur bancaire luxembourgeois, les performances économiques du Grand-Duché restent remarquables. Pour soutenir le développement économique, les différents gouvernements ont lourdement investi dans la modernisation des infrastructures ainsi que dans la recherche et l'innovation. L'Université du Luxembourg, créée en 2003, a su se hisser en quelques années seulement à un niveau d'excellence international. De grands efforts de diversification de l'économie ont été entrepris notamment dans le domaine de la logistique, de l'économie numérique et des technologies de l'espace. Par ailleurs, le Luxembourg fait figure de pionnier en matière d'exploration et d'utilisation des ressources spatiales.

La croissance économique va de pair avec un accroissement accéléré de la population. Si le Grand-Duché comptait 439 000 habitants en 2001, il atteint presque 600 000 personnes en 2017. À cela s'ajoutent les frontaliers venant travailler tous les jours en semaine au Luxembourg et qui représentent actuellement pas moins de 43 % du marché de l'emploi. La structure de la population a fortement changé ces deux dernières décennies, la part des étrangers ayant augmenté de sorte à représenter presque la moitié de la population totale. Grâce à cette immigration soutenue, les effets du vieillissement de la population ont pu être compensés. Afin de favoriser l'intégration des résidents étrangers au Luxembourg, le principe de la double nationalité a été introduit en 2009.

Cependant, l'accélération du développement économique et démographique du pays pose aussi un certain nombre de défis, notamment en matière d'aménagement du territoire, de mobilité et de qualité de vie, des thématiques qui sont au cœur de la politique gouvernementale et communale.

Perspectives

De nos jours, le Grand-Duché se présente comme une société plurielle, un pays prospère, parfaitement intégré dans l'Europe communautaire. Les autorités misent sur la participation politique et sur le luxembourgeois en tant que langue commune à toutes les nationalités vivant au Luxembourg comme puissants facteurs d'intégration. Mais dans un contexte de globalisation de plus en plus poussée, le Luxembourg saura-t-il mettre en place une croissance durable, tout en préservant son identité collective et les spécificités de son modèle socioéconomique ?

2003

Création de l'Université du Luxembourg

2008

La faillite de la banque américaine Lehman Brothers entraîne une crise financière mondiale.

2016

Lors d'un référendum, 51,9 % d'électeurs britanniques votent en faveur de la sortie de l'Union européenne.

Vue sur le dynamique quartier européen au Kirchberg, avec au milieu les deux tours identiques flanquant la porte de l'Europe et à gauche celles de la Cour de justice de l'Union européenne (© Claude Piscitelli)

Évolution de la population totale, luxembourgeoise et étrangère de 1839 à 2017

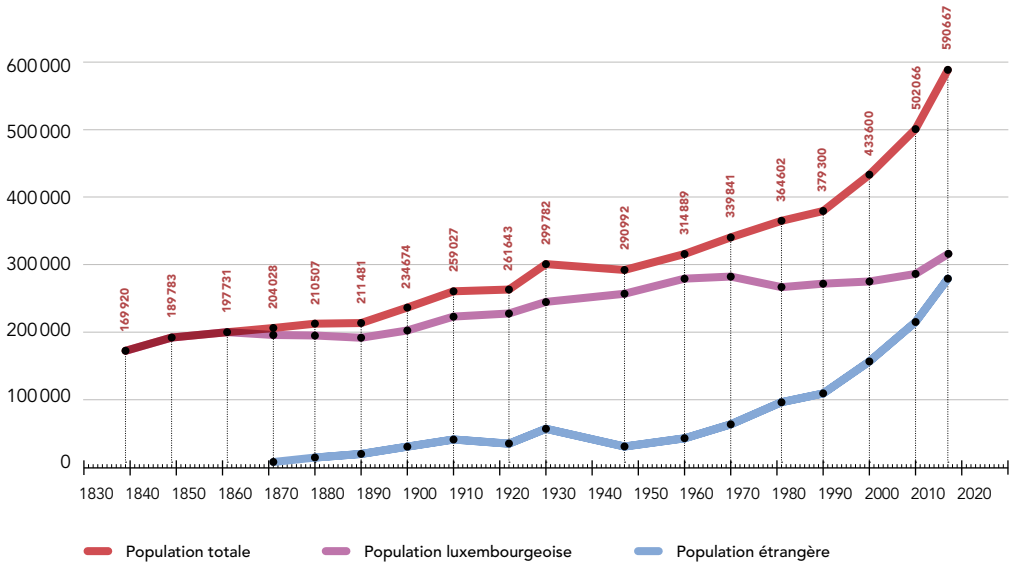

Source : Statec

Adresses utiles

MUSÉE NATIONAL D'HISTOIRE ET D'ART

Marché-aux-Poissons
L-2345 Luxembourg

Tél. : (+352) 47 93 30-1
musee@mnha.etat.lu

www.mnha.lu

MUSÉE DRÄI EECHELEN

5, Park Dräi Eechelen
L-1499 Luxembourg

Tél. : (+352) 26 43 35
info@m3e.public.lu

www.m3e.public.lu

LËTZEBUERG CITY MUSEUM

14, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

Tél. : (+352) 47 96 45 00
visites@2musees.vdl.lu

www.citymuseum.lu

MUSÉE NATIONAL D'HISTOIRE MILITAIRE

10, Bamertal
L-9209 Diekirch

Tél. : (+352) 80 89 08
reception@mnhm.lu

www.mnhm.lu

MUSÉE NATIONAL DE LA RÉSISTANCE

Place de la Résistance
L-4041 Esch-sur-Alzette

Tél. : (+352) 54 84 72
musee@villeesch.lu

www.esch.lu/culture/musee

MUSÉE NATIONAL DES MINES DE FER LUXEMBOURGEOISES

Rue de la Bruyère
L-3714 Rumelange

Tél. : (+352) 56 56 88
info@mnm.lu

www.mnm.lu

CENTRE DE DOCUMENTATION SUR LES MIGRATIONS HUMAINES

Gare-Usines
L-3481 Dudelange

Tél. : (+352) 51 69 85-1
info@cdmh.lu

www.cdmh.lu

Bibliographie

– TRAUSCH, Gilbert (sous la direction de), *Histoire du Luxembourg. Le destin européen d'un « petit pays »*, Toulouse, Éditions Privat, 2002.

– TRAUSCH, Gilbert, *Le Luxembourg. Émergence d'un État et d'une nation*, nouvelle édition revue et augmentée, Esch/Alzette, Éditions Schortgen, 2007.

– PAULY, Michel, *Geschichte Luxemburgs*, München, Verlag C.H. Beck, 2011.

– PAULY, Michel, *Histoire du Luxembourg*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2013. (traduction de l'ouvrage susmentionné)

– HAAG, Émile, *The Rise of Luxembourg from Independence to Success*, Luxembourg, Éditions Saint-Paul, 2015.

Éditeur
Service information et presse
du gouvernement luxembourgeois
33, bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-82181
Fax : (+352) 47 02 85
edition@sip.etat.lu
www.gouvernement.lu
www.luxembourg.lu

Auteur
Guy Thewes

Layout
lola

Impression
Imprimerie Exe

ISBN 978-2-87999-277-8

Septembre 2017

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Service information et presse